



Renonciation à une succession

Par **SCHWARZKOPF Anna**, le **24/04/2017 à 17:21**

Bonjour,

Ma mère était remariée et son conjoint vient de décéder. Il avait 4 enfants de son côté et moi je suis fille unique. Ma mère souhaite renoncer à la succession de son conjoint. Suis je héritière à mon tour ou bien sa renonciation m'exclue-t-elle définitivement de la succession? Je vous remercie.

Par **youris**, le **24/04/2017 à 18:52**

bonjour,

je suppose que le conjoint de votre mère n'était pas votre père.

si votre mère renonce à la succession de son époux, comme vous n'avez aucun lien avec le défunt, la part de votre mère va aux autres héritiers.

salutations

Par **SCHWARZKOPF Anna**, le **25/04/2017 à 11:42**

Merci de votre réponse. Le notaire de ma mère lui avait dit l'inverse!